Cinquante-huitième année. - N ° 224 A Mercredi 20 novembre 2024

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 1020

33 – GIRONDE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BORDEAUX

Ventes et cessions

329 405 211 RCS Bordeaux.
IPF 33.
Forme : Société par actions simplifiée à associé unique.
Capital : 14769503.00 EUR.
Adresse : Avenue Charles Lindbergh, 33700 Mérignac.
Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.
Commentaires : Pour la société absorbante : IPF 69, société par actions simplifiée à associé unique, au capital de 20 063 452 euros ayant son siège social à Aix-en-Provence (13100) 855 rue René Descartes (329 393 797 RCS Aix-en-Provence) Pour la société absorbée : IPF 33, société par actions simplifiée à associé unique au capital de 14 769 503 euros ayant son siège social à Mérignac (33700) avenue Charles Lindbergh (329 405 211 RCS Bordeaux) L'évaluation de l'actif et du passif : actif : 68 665 074 € passif : 495 511 € actif net : 68 169 563 € Le rapport d'échange des droits sociaux : il ne sera procédé à aucun échange d'actions de la société absorbante contre des actions de la société absorbée. Le montant prévu de la prime de fusion : NEANT La date du projet commun de fusion : 14 novembre 2024 Les date et lieu du dépôt au RCS au titre de chaque société participante : au greffe du Tribunal de Commerce de Bordeaux le 15 novembre 2024 pour la société absorbée et au greffe du Tribunal de Commerce d'Aix-en-Provence le 15 novembre 2024 pour la société absorbante..